

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 25 novembre 2024

N° CP-2024-9-3-3

N° applicatif 10849

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Direction

Direction de l'autonomie

Service consulté

CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION 2024

Résumé : La Commission Permanente du 5 juillet a validé la programmation 2024 de la Conférence des Financeurs. Compte tenu du changement de porteur de l'un des projets retenus, une nouvelle décision est nécessaire afin d'annuler la subvention initialement allouée et de l'octroyer au nouveau porteur, pour un montant identique, à savoir 1 934 €.

Par ailleurs, un autre porteur de projet, le Centre Socio-culturel de Sarre Union a renoncé au bénéfice des subventions qui lui ont été allouées pour 2 projets, suite au licenciement de la personne en charge de leur mise en œuvre.

La programmation 2024 de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie comprend donc désormais 396 projets.

Sur l'avis de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie, la Commission Permanente du 5 juillet 2024 a arrêté la programmation 2024, en décidant de soutenir en tout 398 projets.

L'un d'entre eux était porté par l'association CREACITE et consiste en des séances de brain gym pour stimuler la vitalité cognitive de seniors, proposées en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Lingolsheim.

L'association CREACITE est une couveuse qui accompagne des futurs entrepreneurs pour leur permettre de tester leur activité. Le projet et l'activité de brain gym en question ont été développés par Mme Joëlle WALCH.

Mme WALCH ayant quitté la couveuse fin avril 2024 pour créer son entreprise individuelle, et au regard du courrier de renonciation transmis par CREACITE le 13 septembre 2024, il vous est proposé de prendre acte de la substitution de structure porteuse du projet.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à l'annulation partielle de la délibération CP-2024-6-3-2 du 5 juillet 2024 pour annuler la subvention accordée à CREACITE et de prendre une nouvelle délibération allouant la même somme à l'entreprise individuelle Joëlle WALCH, soit 1 934 € (entièrement couverts par des crédits délégués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

Deux autres projets, portés par le centre socio-culturel de Sarre Union ont également été retenus :

- Ciné-débat « Un jour tu vieilliras », au titre du dispositif DOMICILE, pour un montant de 3 377 €,
- « Mieux comprendre la maladie de mon proche pour mieux l'accompagner », au titre du dispositif AIDE AUX AIDANTS, pour un montant de 3 453 € (dont 1 726,50 € de crédits CNSA et 1 726,50 € de crédits CARSAT).

Par courrier du 25 septembre 2024, le centre-socio culturel a informé la Collectivité européenne d'Alsace de son incapacité à mettre en œuvre ces deux actions du fait du licenciement de sa coordinatrice senior, pour raison économique. Le porteur renonce au bénéfice des subventions allouées.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De constater que le Centre Socio Culturel de Sarre-Union n'est plus en capacité de mettre en œuvre les projets « Ciné débat un jour tu vieilliras et « Mieux comprendre la maladie de mon proche pour mieux l'accompagner »,
- D'annuler les subventions de 3 377 € et 3 453 € allouées au centre socio culturel de Sarre-Union par la délibération n°CP-2024-6-3-2 de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 5 juillet 2024, pour les projets « Ciné débat un jour tu vieilliras » et « Mieux comprendre la maladie de mon proche pour mieux l'accompagner », dans le cadre de la programmation 2024 du plan d'actions de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en faveur des séniors alsaciens et des aidants ;
- De constater que le projet « Brain gym » consistant à stimuler la vitalité cognitive de séniors n'est plus porté par l'association CREACITE mais par l'entreprise individuelle Joëlle WALCH ;
- D'annuler la subvention de 1 934 € allouée à l'association CREACITE par délibération n°CP-2024-6-3-2 de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 5 juillet 2024 pour le projet « Brain gym » dans le cadre de la programmation 2024 du plan d'actions de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en faveur des séniors alsaciens et des aidants ;
- D'allouer une subvention de 1 934 € au nouveau porteur du projet, soit à l'entreprise individuelle Joëlle WALCH. Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante au Budget Primitif 2024

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P098	P098O002	P098E01	T02	(3493) 65-65742-4232	1 934 €
				TOTAL	1 934 €

Le versement unique interviendra à réception de la convention financière signée ;

- De m'autoriser à signer une convention de partenariat avec le nouveau porteur de projet sur la base du modèle-type de convention de partenariat approuvé par délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2024-6-3-2 du 5 juillet 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



.